Référentiel de l'Action Educative sur les Temps Périscolaires

Territoire de Limoges











AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Table des matières

Les dispositifs stratégiques	4
Le Projet Éducatif Territorial	5
Le Plan mercredi	7
Les dispositifs opérationnels	8
Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	9
Le Programme de Réussite Éducative	10
Les activités périscolaires	11
Les activités extra-scolaires	12
Les actions éducatives de droit commun	14
Les actions CLAS	15
Les activités pédagogiques complémentaires	16
Les activités récréatives	17
Les études surveillées	18
Devoirs Faits	19
Les accueils de loisirs sans hébergement périscolaires municipaux	20
Les actions éducatives additionnelles	22
L'accompagnement éducatif	23
Parcours Individualisé de Réussite Educative (PRE)	24
Les ateliers (PRE)	25
Le Temps des Parents (PRE)	26
Aide à l'apprentissage du Français (PRE)	27
Autres actions éducatives	28
Les stages de réussite	29
L'Ecole ouverte	30
Partenaires de l'action éducative	32
Les acteurs et partenaires de l'action éducative	33
Les établissements scolaires	36

Les dispositifs stratégiques

Le Projet Éducatif Territorial

Le Projet éducatif territorial (PEdT) est piloté par la Ville de Limoges et fait l'objet d'un partenariat avec l'État (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Haute-Vienne), la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Vienne et des partenaires associatifs dans une démarche de coéducation. Le comité de pilotage du PEdT est présidé par Monsieur le Maire de Limoges et se réunit au moins une fois par an.

Le PEdT a pour principal objectif d'organiser et de rendre cohérente l'offre d'activités et de services pour tous les enfants et les jeunes de la commune, de leur naissance à leur majorité, dans les cadres scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité pendant le temps scolaire et hors du temps scolaire en recherchant, le plus possible, la complémentarité éducative.

En complémentarité avec l'offre de droit commun, le PEdT est articulé avec le Contrat pour l'enfance et la jeunesse (CEJ), conclu avec la CAF, et tient compte des particularités des quartiers en difficulté en lien avec le Contrat de ville, au titre de la Politique de la ville.

Le PEdT 2021-2024 présente les intentions éducatives partagées entre la collectivité et ses partenaires :

- 1re intention : Favoriser la réussite éducative et scolaire de l'enfant et préparer les citoyens de demain (Éducation et citoyenneté),
- 2e intention : Accompagner le développement, l'éducation et la socialisation des jeunes enfants (Petite enfance),
- 3e intention : Favoriser l'inclusion sociale des enfants et des jeunes, veiller à la qualité du climat scolaire, prévenir les risques de rupture et accompagner les jeunes en situation de décrochage (Solidarité, inclusion et prévention),
- 4e intention : Assurer le bien-être des enfants en favorisant leur épanouissement, leur respect et leur individualité (Santé, bien-être, protection et environnement),
- 5e intention : Favoriser l'accès aux loisirs et aux pratiques culturelles et sportives, former aux outils numériques (Culture, loisirs, sport et numérique).

Les objectifs de la politique éducative de la Ville de Limoges sont définis dans le PEdT qui les traduit à travers un plan d'actions multi-partenarial.

Textes de référence :

Code de l'éducation : articles L551-1 et R551-13 ;

Code de l'action sociale et des familles, particulièrement les dispositions relatives aux *Mineurs accueillis hors du domicile parental*;

Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Décret n° 2016-1051 du 1^{er} août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs.

Le Contrat de Ville

Le Contrat de Ville succède au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et constitue le cadre d'action de la politique de la Ville. Piloté par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, en partenariat avec la Ville de Limoges, l'Etat et les partenaires signataires, le contrat de ville vise à lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales.

Il définit pour 5 ans (2015/2022 – prorogé jusqu'au 2023 inclus) les orientations stratégiques et les mesures à mettre en œuvre en faveur des neufs quartiers prioritaires situés en territoire urbain.

Ce contrat se structure autour de trois piliers :

- la cohésion sociale :
- le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- l'insertion-formation-emploi et développement économique ;

Et autour de trois priorités transversales :

- la lutte contre les discriminations
- l'égalité femme/homme
- les valeurs républicaines.

Le pilier cohésion sociale est décliné sous différentes thématiques, dont la réussite éducative et le soutien à la parentalité. Enjeu majeur de la politique de la ville et du Contrat de Ville, cet axe vise à renforcer les moyens dans le repérage et l'accompagnement des enfants les plus vulnérables sur le plan éducatif.

Différents enjeux ont ainsi été définis et pour lesquels des actions spécifiques sont mises en place :

- ✓ Assurer la concordance de la réforme de la politique de la Ville et de la refonte de l'éducation prioritaire et construire une gouvernance territorialisée;
- ✓ Développer la mixité sociale et la continuité éducative dans le cadre d'une approche globale entre l'école, les actions périscolaires et les activités extrascolaires ;
- ✓ Lutter contre l'« innumérisme» et l'illettrisme à l'école ;
- ✓ Favoriser la participation des familles et conforter les parents dans leur rôle éducatif ;
- ✓ Développer les mesures de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire.

Texte de référence :

Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbain En savoir plus : http://www.agglo-limoges.fr/fr/content/le-contrat-de-ville

Le Plan mercredi

Le Plan mercredi est un dispositif national mis en place par le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports depuis la rentrée scolaire de septembre 2018. Il vise à reconnaître la qualité de l'offre des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaires du mercredi qui est proposée par les gestionnaires publics ou privés. Les ALSH remplissant les critères de la charte qualité reçoivent le label Charte qualité du Plan mercredi.

Il a pour objectif de :

- Créer une continuité éducative pendant la semaine de quatre jours,
- Contribuer à renforcer la qualité de l'offre d'activités périscolaires proposée dans les accueils de loisirs,
- Promouvoir le caractère éducatif des activités.
- Favoriser l'accès à la culture et au sport,
- Réduire les fractures sociales et territoriales.

Le Plan mercredi est concrétisé à Limoges par une offre éducative périscolaire de qualité, proposée aux enfants qui fréquentent les accueils de loisirs associatifs et municipaux.

Il entre dans le cadre du Projet éducatif territorial (PEdT) de Limoges dont le pilotage est assuré par un comité réunissant les représentants de la Ville de Limoges, de l'État, de la CAF et des partenaires associatifs.

- État (DSDEN de la Haute-Vienne),
- Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Haute-Vienne
- Associations gestionnaires d'ALSH périscolaires à Limoges
- Organismes publics et privés, associations intervenant dans les ALSH.

Le dispositif est évalué selon le respect des critères de la charte qualité du Plan mercredi. Le bilan de la mise en œuvre du Plan mercredi sur la commune de Limoges est présenté au comité de pilotage du PEdT.

Par ailleurs, le service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports, rattaché à la DSDEN, assure le contrôle des ALSH périscolaires labellisés.

L'accès aux ALSH labellisés Plan mercredi est possible à tous les enfants scolarisés, de la classe de petite section à la classe de CM2, dont les parents ont accompli les démarches d'inscription nécessaires, dans la limite des capacités d'accueil réglementaires.

Textes de référence

Décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs

Charte de qualité du plan mercredi.

Les dispositifs opérationnels

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif qui s'adresse aux enfants et aux jeunes scolarisés de l'école élémentaire au lycée. Il propose un ensemble d'actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir. Ces actions sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire et sur l'accompagnement des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant.

Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative contribuent à l'épanouissement de l'élève et à de meilleures chances de réussite à l'école. L'accompagnement à la scolarité reconnaît le rôle central de l'Ecole et la place des parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

Ce dispositif est piloté par la Caisse d'Allocations Familiales et compte différents partenaires financiers :

- ✓ Etat (DDETS-PP Education Nationale);
- ✓ Ville de Limoges (Service politique de la ville);
- ✓ Conseil départemental de la Haute-Vienne ;
- ✓ Mutualité sociale agricole du Limousin ;
- ✓ Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne.

Un comité technique et de financement constitué d'un représentant de chaque partenaire financier examine les demandes de subvention, programme et coordonne les financements et évalue les actions financées, propose des formations,....

Les actions CLAS peuvent être portées par des associations ou des collectivités locales qui conçoivent et mettent en œuvre le projet et évaluent les actions menées au regard du cahier des charges national CLAS.

En termes d'évaluation, les actions font l'objet d'un suivi de l'assiduité des jeunes et de l'évolution des progrès accomplis en lien avec l'établissement scolaire et la famille. Le projet CLAS est évalué annuellement par le biais d'un bilan quantitatif, qualitatif et financier des actions menées, transmis aux différents partenaires.

Textes de référence :

http://observatoire-reussite-educative.fr/dispositifs/dossier-CLAS/charte-nationale-de-l'accompagnement-a-la-scolarite-juin-2001-clas (charte nationale 2001)

Le Programme de Réussite Éducative

La Ville de Limoges assure le pilotage et la mise en œuvre d'un Programme de Réussite Éducative (PRE). Ce dispositif s'adresse aux enfants et jeunes de 2 à 16 ans qui habitent ou sont scolarisés dans un quartier prioritaire et qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

Le champ d'action du PRE se porte sur les quartiers suivants : Val de l'Aurence Nord, Val de l'Aurence Sud, La Bastide, Beaubreuil, la cité des Portes Ferrées, Vigenal, Bellevue, Le Sablard et Les Coutures.

Il a pour objectif de:

- ✓ Favoriser la prévention des risques de décrochage scolaire ;
- ✓ Repérer et identifier les enfants et jeunes qui présentent des signes de fragilité et élaborer une prise en charge individuelle, adaptée et acceptée par l'enfant et sa famille ;
- ✓ Soutenir et encourager les familles dans leur rôle parental.

Le suivi du dispositif se fait dans le cadre d'un comité de pilotage qui se réunit deux fois par an pour évaluer les résultats des actions menées et donner un avis sur les projets présentés.

Ces derniers sont financés par la Ville de Limoges, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, la Caisse d'allocations Familiales et l'Agence de services et de paiement.

Le Programme de Réussite Educative s'articule en complémentarité des autres dispositifs proposés aux enfants et aux familles. Il n'est sollicité que lorsque le droit commun ne permet pas de répondre spécifiquement aux besoins repérés. Aucune participation financière n'est demandée aux familles.

L'entrée d'un enfant ou d'une famille dans le dispositif se fait en concertation avec les partenaires de chaque quartier. La recherche de l'implication effective de la famille fait partie des objectifs poursuivis dans le cadre du dispositif. Une autorisation préalable de la famille est indispensable à la mise en place d'une action à destination d'un enfant.

Le lien avec les écoles et les établissements scolaires est régulier et indispensable

Personne référente : Sylvie MOUNIER

sylvie.mounier@limoges.fr ou 05 55 45 86 91 /07 61 92 66 18

Texte de référence :

Article 128 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale.

Les activités périscolaires

La Ville de Limoges assure le pilotage et la mise en place des activités périscolaires sur l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Limoges.

Les enfants scolarisés sont inscrits automatiquement à l'ensemble des services périscolaires organisés par la Ville : garderies payantes du matin et du soir, études surveillées gratuites.

Le temps périscolaire est le temps durant lequel un encadrement est proposé dans les locaux scolaires ou à proximité de l'école, aux enfants scolarisés. Il est organisé en prolongement et en complémentarité avec le temps scolaire, assuré sous la responsabilité des enseignants.

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi, il se déroule, le matin, à partir de 7h30 et jusqu'à l'entrée en classe, lors de la pause méridienne et après la classe, le soir jusqu'à 18h15.

Ces différentes activités périscolaires ont pour objectifs de :

- ✓ Proposer un service de restauration et, le cas échéant, de transport pendant la pause méridienne
- ✓ Proposer aux enfants des activités récréatives
- ✓ Organiser des temps pour réaliser sur place le travail scolaire (études surveillées ou études dirigées selon les cas)
- ✓ Proposer des activités ludiques et de découvertes les mercredis, dans les ALSH.

Personnes référentes :

Claudie LARISSE <u>claudie.larisse@limoges.fr</u> 06 14 52 74 30

Pierre LONGUECHAUX pierre.longuechaux@limoges.fr 06 69 66 72 84

Fabian GOUHIER fabian.gouhier@limoges.fr 07 63 43 94 68

Textes de référence :

Règlement des temps périscolaires adopté par le comité de la Caisse des Ecoles le 2 juin 2009 et modifié par le Conseil Municipal du 23 septembre 2020.

Code d'action sociale et des Familles et code de la santé publique

Les activités extra-scolaires

Le mercredi, le temps périscolaire est organisé dans le cadre d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), de 8h30 à 18h15 et peut être précédé par un temps de garderie, de 7h30 à 8h30.

L'accès aux ALSH labellisés conformes à la charte qualité du Plan mercredi est possible à tous les enfants dont les parents ont accompli les démarches d'inscription nécessaires, dans la limite des capacités d'accueil réglementaires.

Les ALSH périscolaires associatifs :

- ALSH ALCHIMIS (Val de l'Aurence Nord),
- ALSH ALIS (Le Mas neuf),
- ALSH ASC Bellevue-Sainte-Claire (Bellevue),
- ALSH BVL (Beaubreuil),
- ALSH Le Chapeau magique (Val de l'Aurence Sud),
- ALSH VITAL (Le Vigenal).
- CLJ (dautry)

Les ALSH périscolaires municipaux :

- ALSH de Beaublanc,
- ALSH Léon Berland (Carnot Marceau),
- ALSH Léon Blum (Le Sablard),
- ALSH Jules Ferry (Le Puy-las-Rodas),
- ALSH de Landouge,
- ALSH Jean Montalat (Beaubreuil),
- ALSH de la Bastide (Centre social municipal de la Bastide).

Les enfants peuvent être accueillis le matin avec ou sans repas l'après-midi sans repas ou à la journée avec repas. Une garderie est proposée dans chaque accueil de loisirs de 7h30 à 8h30. Ces services sont payants.

Le programme des activités est renouvelé à chaque période scolaire et consultable sur le portail jeunesse. http://jeunesse.limoges.fr

Le service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports assure le contrôle des ALSH périscolaires.

*Le portail jeunesse permet aux familles de procéder à la réservation de ces temps pour les accueils de loisirs municipaux.

Personnes référentes :

Erika MEYRE erika.meyre@limoges.fr_05 55 45 63 56

François COULON <u>francois.coulon@limoges.fr</u> 05 55 45 63 56

Julien POULICHET julien.poulichet@limoges.fr 05 55 45 60 08

Textes de référence :

Règlement des temps périscolaires et extrascolaires adopté par le Conseil Municipal le 2 octobre 2020

Code d'Action Sociale et des Familles et Code de la Santé Publique

Les actions éducatives de droit commun

Les actions CLAS	
Les textes réglementaires	Circulaire interministérielle n° 2011-220 du 8 juin 2011 relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité 2011/2012. Charte Nationale de l'accompagnement à la scolarité de juin 2001. Pilotage
Pilote	Caisse d'allocations familiales de la Haute-Vienne (CAF)
Mode	Un comité technique et de financement pilote le dispositif (examine les demandes de subvention, coordonne des financements, produit le bilan annuel, lance l'appel à projet,) Les actions CLAS sont portées par des associations et/ou collectivités locales répondant à l'appel à projet annuel et s'engageant à respecter le cahier des charges national.
Partenaires	Ville de Limoges ; DDETS-PP ; Education Nationale ; Conseil Départemental ; MSA
Evaluation	Bilan semestriel de fréquentation, bilan annuel d'activité et participation à l'évaluation nationale Cnaf.
	Descriptif
Public visé	Le dispositif s'adresse aux enfants et aux jeunes scolarisés de l'école élémentaire au lycée, ne bénéficiant pas des conditions suffisantes de réussite scolaire et sociale.
Objectifs	 Action transversale menée en direction des enfants mais aussi des familles : Concourir à la prévention des difficultés des enfants en lien avec la scolarité, Renforcer l'égalité des chances des enfants et des jeunes. Favoriser le développement de l'enfant et son épanouissement dans le cadre scolaire et familial. Impliquer les parents dans une démarche éducative et d'accompagnement à la scolarité de leurs enfants. Articuler les actions CLAS avec les projets des établissements scolaires. Faciliter les relations entre les familles et l'école.
Organisation	Cadre d'intervention- articulations avec d'autres dispositifs: les actions d'accompagnement à la scolarité sont distinctes des actions d'aide individualisée ou de soutien scolaire mises en œuvre par les établissements scolaires et sont complémentaires des dispositifs contribuant à la réussite de l'enfant (PRE, Accompagnement Educatif) Temps et durée d'intervention: en dehors du temps de l'école (temps d'enseignement) et dispensé durant l'année scolaire soit de septembre à juin. Caractère collectif prédominant (même si action au domicile et alternance de temps collectifs et temps individualisés) sur la base de groupes de 8 à 15 enfants en moyenne. Durée variable de l'intervention. Lieu d'intervention: principalement dans les locaux hors établissement scolaire Type d'intervenants: accompagnateurs bénévoles ou salariés
	Coût : dispositif gratuit pour les familles à l'exception d'une adhésion ou cotisation annuelle
Orientation dans le dispositif (le cas échéant)	Voie d'entrée dans le dispositif : sur orientation des enseignants ou des familles ou par inscription spontanée auprès du gestionnaire. Place de la Famille : le CLAS est un dispositif de soutien à la parentalité. Le porteur de l'action précise les modalités d'accompagnement des parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leur(s) enfant(s). Place de l'École : collaboration indispensable avec les enseignants / orientation des enfants et suivi de l'évolution de la scolarité en lien avec les enseignants.

Les	Les activités pédagogiques complémentaires	
Textes de référence	Article D. 521-13 du code de l'éducation Mise en œuvre des activités pédagogiques complémentaires dans le premier degré à partir de la rentrée 2018	
	Pilotage	
Organisme ou Institution pilote	Direction Départementale des Services de l'Education nationale de la Haute-Vienne.	
Modalités de pilotage	Le directeur de l'école programme la mise en œuvre des APC dans l'école.	
	Descriptif	
Public visé	Les élèves des écoles maternelles et élémentaires	
Objectifs	Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont un moyen de soutenir les apprentissages fondamentaux des élèves. Organisées dans toutes les écoles, elles peuvent concerner tous les élèves à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Les APC permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.	
Public visé Objectifs Modalités d'organisation	Cadre d'intervention/articulations avec autres dispositifs : mise en œuvre avec prise en compte de tous les paramètres : besoins des élèves, activités périscolaires, projet éducatif territorial, transports Temps et durée d'intervention : l'annualisation des APC permet de moduler l'organisation pour les élèves. Lieu d'intervention : dans l'école. Intervenants : les professeurs des écoles	
Modalités d'orientation dans le dispositif (le cas échéant)	Voie d'entrée dans le dispositif : définie par le besoin des élèves. Les APC sont un droit pour les élèves quelles que soient les contraintes. (Transport, restauration) Place de la Famille : l'accord écrit des parents ou des représentants légaux est nécessaire. Place de l'École : les APC sont organisées par les enseignants et réalisées sous leur responsabilité.	

Les activités récréatives	
	Pilotage
Pilote	Direction de la Jeunesse - Ville de Limoges
Mode	Comité de Pilotage PEdT
Partenaires	CAF de la Haute-Vienne : contrat enfance jeunesse Secteur associatif : centres sociaux
Evaluation	Evaluation qualitative et quantitative : Les écoles sont regroupées en deux territoires que supervisent deux coordonnateurs. L'évaluation continue est réalisée en lien avec six référents périscolaires de la Direction Jeunesse. - Organisation des temps de vie Projets d'animations Ratio d'encadrement Pourcentage d'enfants de l'école inscrits à ces activités.
	Descriptif
Public visé	Elèves des écoles du 1 ^{er} degré de la petite section au CM2
Objectifs	 Faciliter la conciliation entre les contraintes professionnelles des familles et l'accueil de leurs enfants à l'école. S'inscrire dans la démarche PEDT et développer un contenu d'animation pour les enfants dans la continuité du temps scolaire. Adapter l'accueil périscolaire du soir au rythme de vie des enfants
Organisation	Cadre d'intervention/articulations avec d'autres dispositifs: L'articulation est nécessaire avec les projets des équipes enseignantes (exemple: accompagnement pédagogique complémentaire) les études surveillées et les dispositifs additionnels. Temps et durée d'intervention: 16h35 à 18h15 selon les écoles. Une garderie est organisée après le quart d'heure de récréation jusqu'à 18h15, au
	cours de laquelle des activités récréatives sont proposées aux enfants. Les familles peuvent récupérer leurs enfants à tout moment. Ce service est payant indexé sur le QF et doit faire l'objet d'une réservation.
	Cet accueil est assuré du 1 ^{er} au dernier jour d'école de l'année scolaire. Lieu d'intervention : Ecoles municipales de la Ville de Limoges
	Intervenants : - Animateurs recrutés par la Direction Jeunesse ; - Animateur recruté par l'association conventionnée pour l'organisation de cet accueil. Voie d'entrée dans le dispositif :
Orientation dans le dispositif (le cas échéant)	Ouvert à tous les enfants sur inscription via le logiciel Concerto Place de la Famille : La famille doit réserver impérativement ces temps, s'il souhaite que son enfant en bénéficie.

Les études surveillées	
	Pilotage
Pilote	Direction de la Jeunesse Ville de Limoges
Mode	Comité de Pilotage PEdT
Partenaires Evaluation	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Pas d'évaluation
	Descriptif
Public visé	Élève des écoles élémentaires du CP au CM2
Objectifs	Proposer un temps adapté pour l'élève à la relecture de ses leçons et à la réalisation de ses devoirs le cas échéant.
Organisation	Cadre d'intervention/articulations avec autres dispositifs : Doit être articulé avec les activités récréatives, les ateliers bénévoles, les activités pédagogiques complémentaires et les dispositifs additionnels proposés dans l'enceinte de l'école.
	Temps et durée d'intervention : Mise en place du 1er au dernier jour d'école de l'année scolaire. Une étude surveillée gratuite d'une durée de 45 minutes, est organisée après le quart d'heure de récréation pour les enfants des écoles élémentaires. Ce service est gratuit et doit faire l'objet d'une réservation. A défaut, l'enfant est orienté en garderie payante. Au-delà du temps d'étude gratuit, les enfants peuvent être accueillis en garderie payante jusqu'à 18h15.
	Lieux d'intervention :
	Ecoles élémentaires municipales de la Ville de Limoges Intervenants: - Animateurs recrutés par la Ville de Limoges (Direction Jeunesse) - Enseignants recrutés par la Ville de Limoges (Direction Jeunesse).
Orientation dans le dispositif (le cas échéant)	Voie d'entrée dans le dispositif : Ouvert à tous les enfants sur inscription via le logiciel Concerto et le portail jeunesse.
	Place de la Famille : La famille doit réserver impérativement ces temps s'il souhaite que son enfant en bénéficie. Place de l'École :
	L'enseignant peut inciter une famille à orienter l'enfant dans une étude. Recherche de complémentarité avec les dispositifs additionnels.

Devoirs Faits	
Textes réglementaires	Vademecum Devoirs faits
	Pilotage
Pilote	Chef d'établissement.
Partenaires	Associations nationales et locales agrées pour intervenir dans le champ de l'aide aux devoirs.
Descriptif	
Public visé	Les collégiens.
Objectifs	 Mettre en place un temps d'étude accompagné pour réaliser les devoirs Améliorer la synergie entre le temps de classe et les devoirs et faire évoluer les relations entre les élèves et les enseignants Développer l'autonomie de l'élève Renforcer l'action en faveur de l'acquisition des apprentissages fondamentaux Installer chez les élèves des repères pour accomplir leur travail personnel
Modalités d'organisation	Intégré au projet d'établissement, <i>Devoirs Faits</i> est un temps dédié, en dehors des heures de classe, et dans l'établissement, au cours duquel l'élève effectue les devoirs demandés par les professeurs et s'approprie les notions apprises en classe. Il est organisé en cohérence avec les autres dispositifs d'accompagnement hors temps scolaire. Temps et durée d'intervention: Devoirs Faits se déroule sur les créneaux horaires laissés libres par l'emploi du temps des élèves et en fin de journée Lieu d'intervention: Au sein des collèges Intervenants: Les activités, encadrées par des enseignants, des CPE, des personnels administratifs ou des assistants d'éducation, sur la base du volontariat. Il peut aussi être fait appel à des intervenants extérieurs (volontaires en service civique et associations répertoriées)
Orientation dans le dispositif (le cas échéant)	avec des compétences spécifiques. Voie d'entrée dans le dispositif: Les équipes pédagogiques procèdent au repérage et font la proposition aux élèves et aux familles. Celles-ci peuvent elles-mêmes solliciter l'accès au programme. Place de la Famille: l'inscription au dispositif Devoirs Faits nécessite une autorisation parentale.

Les accueils de loisirs sans hébergement périscolaires municipaux

Thurncipaux	
	Pilotage
Pilote	Direction de la Jeunesse – Ville de Limoges
Mode	Comité de pilotage du Projet éducatif territorial (PEdT)
Partenaires	 ✓ Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETSPP) ✓ Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale ✓ Conseil Départemental de la Haute-Vienne ✓ Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Vienne ✓ Mutualité Sociale Agricole ✓ Centre de Ressources des Accueils de Loisirs (CRAL 87)
Evaluation	Critères quantitatifs et qualitatifs d'évaluation définis par l'organisateur. Inspections des accueils de loisirs périscolaires par la SDJES avec les partenaires.
	Descriptif
Public visé	Mineurs scolarisés dès l'entrée en maternelle jusqu'à 12 ans inclus
Objectifs	 Proposer un lieu d'accueil et de socialisation de l'enfant hors du cadre familial et scolaire; Proposer des activités de loisirs éducatifs favorisant le développement de l'enfant en lien avec son environnement; Organiser les temps d'accueil en tenant compte du rythme de l'enfant;
	Des normes sont fixées sur la qualification de l'équipe de direction et d'encadrement.
Organisatio n	Lieu de déroulement : Les accueils de loisirs sont situés, pour la majorité d'entre eux, dans les locaux scolaires. Des activités en extérieur sont organisées.
Orientation dans le dispositif (le cas échéant)	Type d'intervenant : Directeur, animateurs qualifiés, intervenants extérieurs Voie d'entrée dans le dispositif : Enfants scolarisés, dès la classe de petite section d'école maternelle - Dans les ALSH municipaux de droit commun, l'inscription des enfants doit faire l'objet d'une demande de la famille ; de plus, une réservation doit être effectuée sur le portail jeunesse de la Ville https://www.espace-citoyens.net/Limoges/espace-citoyens/ - Dans les ALSH des centres sociaux municipaux, il est nécessaire de procéder à une inscription distincte. Une fiche sanitaire complétée par la famille et une attestation vaccinale signée d'un médecin doivent remises à la direction de l'ALSH. Place de la Famille : Information préalable des familles sur les projets éducatifs, pédagogiques et d'activités ; Participation à des temps d'animation Organisation de temps d'échanges collectifs sur l'organisation et le fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire (ex : participation au forum des familles). Place de l'école : Lien possible entre les projets d'école et ceux de l'accueil de loisirs

Les actions éducatives additionnelles

Quartiers Politique de la Ville

Réseaux d'Education Prioritaire

L'accompagnement éducatif	
Texte règlementaire	Circulaire n° 2008-080 du 5-6-2008 et Circulaire n° 2008-081 du 5-6-2008
	Pilotage
Pilote	Direction Départementale des Services de l'Education nationale de la Haute-Vienne et rectorat
Mode	L'inspectrice d'académie – directrice académique des services l'éducation nationale coordonne l'accompagnement éducatif pour les écoles inscrites en éducation prioritaire dans son département. (Appel à projets, lettre de cadrage annuelle, priorités départementales). Une commission départementale statue sur les projets du 1 ^{er} degré et répartit l'enveloppe entre les réseaux. Le rectorat dote chaque collège d'une enveloppe lui permettant de mettre en œuvre l'accompagnement éducatif. La mise en œuvre s'effectue sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription pour les écoles et du principal pour les collèges.
Partenaires	Organisation et financement propre à l'éducation nationale
Evaluation	Des éléments de bilan de la mise en œuvre sur l'année écoulée figurent dans le document de réponse à l'appel à projets et sont pris en compte lors de l'instruction des dossiers.
	Descriptif
Public visé	Les élèves scolarisés dans les écoles et les collèges de l'éducation prioritaire.
Objectifs	L'accompagnement éducatif permet de proposer aux élèves des activités éducatives complémentaires aux enseignements obligatoires. Destiné à prendre en charge des élèves après la classe afin de renforcer leurs apprentissages, ce dispositif contribue à réduire les inégalités et favorise la réussite scolaire.
Modalités	Cadre d'intervention/articulations avec d'autres dispositifs : Temps passerelle entre l'école et la famille, l'accompagnement éducatif propose une aide aux devoirs et aux leçons, la pratique d'un sport, une ouverture sur l'art et la culture ou, au collège, la pratique d'une langue vivante. Il est organisé en cohérence avec les autres dispositifs d'accompagnement hors temps scolaire.
d'organisation	Temps et durée d'intervention : l'accompagnement éducatif a une durée indicative de 2 heures par jour. Il se déroule de préférence en fin de journée
	Lieu d'intervention : au sein des écoles et des collèges
	Type d'intervenants : les activités, encadrées par des enseignants volontaires ou des assistants d'éducation, peuvent aussi faire appel à des intervenants extérieurs avec des compétences spécifiques.
	Voie d'entrée dans le dispositif : Information des familles, volontariat et propositions ciblées.
Orientation dans le dispositif (le cas échéant)	
	Place de l'école : Le projet d'accompagnement éducatif est intégré au projet d'école ou d'établissement. Les interventions sont le plus souvent assurées par des enseignants.

Parcours Individualisé de Réussite Educative (PRE)	
	Pilotage
Pilote	Centre communal d'action sociale de la Ville de Limoges
Mode	Un comité de Pilotage se réunit deux fois par an pour évaluer les actions menées et échanger sur les futurs projets.
Partenaires	La DDETS-PP, la préfecture, l'Education Nationale, la CAF, le Conseil Départemental, les établissements scolaires, les associations de quartier
Evaluation	 Bilan qualitatif réalisé à la fin de chaque parcours avec l'enfant, sa famille et l'intervenant chargé de l'accompagnement. Présentation de données statistiques lors des comités de pilotage sur la durée des parcours, les motifs de fin de parcours et l'orientation vers le droit commun.
	Descriptif
Public visé	Enfants et adolescents de 2 à 16 ans (qui résident dans un quartier prioritaire ou qui sont scolarisés dans un établissement relevant de l'Education Prioritaire) qui ne bénéficient pas pour de multiples raisons d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.
Objectifs	 Favoriser la prévention des risques de décrochage scolaire. Repérer et identifier les enfants et jeunes qui présentent des signes de fragilité et élaborer une prise en charge individuelle et acceptée par l'enfant et sa famille. Soutenir et encourager les familles dans leur rôle parental.
Organisation	Cadre d'intervention/articulations avec d'autres dispositifs : Accompagnement individuel avec création de passerelles vers les dispositifs de droit commun. Aucune participation financière n'est demandée à la famille. Temps et durée d'intervention : Intervention de 2h00 hebdomadaire pour une durée pouvant aller jusqu'à 24 mois en fonction des besoins. Lieux d'interventions : - A l'école sur les temps périscolaires. - Au domicile de la famille. - A la bibliothèque municipale. Type d'intervenants : Intervenants spécifiquement recrutés dans le cadre du Programme de Réussite Educative. Une délégation du suivi des enfants peut se faire selon les secteurs à des associations partenaires. Le niveau d'étude minimum demandé est de deux ans après le bac avec des aptitudes éducatives, pédagogiques et relationnelles ainsi que des connaissances dans le domaine du travail social.
Orientation dans le dispositif (le cas échéant)	Voie d'entrée dans le dispositif: Fiche contact complétée par le partenaire qui oriente l'enfant et sa famille vers le dispositif. Signature et engagement des parents obligatoires. Etude de la situation en Equipe Pluridisciplinaire de Soutien territorialisée qui se réunit 2 fois par an et par quartier ou en Equipe Pluridisciplinaire de Soutien restreinte au sein de l'établissement. Place de la Famille: Les rencontres de l'intervenant avec la famille sont régulières. Un accompagnement est proposé à la famille pour toutes les démarches inhérentes à leur enfant. Le lien famille-école est travaillé pour une implication adaptée des parents dans la scolarité de leur enfant. Place de l'École: Les relations avec les établissements scolaires sont constantes et nécessaires pour adapter les interventions aux besoins des enfants et des jeunes. Les directeurs d'école et les principaux de collège sont conviés aux Equipes Pluridisciplinaires de Soutien territorialisées.

Les ateliers (PRE)	
	Pilotage
Pilote	Centre communal d'action sociale de la Ville de Limoges
Mode	Un comité de Pilotage se réunit deux fois par an pour évaluer les résultats des actions menées et échanger sur les futurs projets.
Partenaires	La DDETS-PP, la préfecture, l'Education Nationale, la CAF, le Conseil Départemental, les établissements scolaires, les associations de quartier
Evaluation	 Un bilan qualitatif annuel est demandé à tous les animateurs qui encadrent un atelier PRE et à tous les directeurs d'écoles concernés par la mise en place d'un atelier PRE dans leur établissement. Présentation de données statistiques lors des comités de pilotage sur le nombre d'enfants orientés vers un atelier PRE et les thématiques travaillées. Descriptif
	Enfants des écoles maternelles ou élémentaires ou collèges qui relèvent de l'Education
Public visé	Prioritaire. Sont orientés vers ces ateliers des enfants qui présentent une problématique commune souvent en lien avec la question de la relation à l'autre, du rapport aux règles de vie en collectivité, la confiance en soi ou encore la communication.
Objectifs	 Favoriser la prévention des risques de décrochage scolaire. Repérer et identifier les enfants et jeunes qui présentent des signes de fragilité et élaborer une prise en charge individuelle et acceptée par l'enfant et sa famille. Alternative aux parcours individualisés lorsque la problématique nécessite une mise en situation en groupe pour être travaillée.
Organisation	Cadre d'intervention/articulations avec d'autres dispositifs: En fonction des besoins spécifiques de chaque école, les directeurs d'écoles ou proviseur adressent la liste des ateliers PRE qui pourraient être bénéfiques aux enfants et en font la demande en début d'année. Les ateliers PRE peuvent venir compléter un accompagnement personnalisé lorsque cela le nécessite. Aucune participation financière n'est demandée à la famille. Temps et durée d'intervention: Intervention d'1h00 par semaine de 17h à 18h (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Début des ateliers après les vacances d'octobre jusqu'au mois de juin. Participation des enfants pour l'année scolaire en fonction de leurs besoins. Lieu d'intervention: dans l'école sur le temps périscolaires de 17h à 18h. Type d'intervenants: Intervenant spécifiquement recruté dans le cadre du Programme de Réussite Educative. Le niveau d'étude minimum demandé est de deux ans après le bac avec des aptitudes éducatives, pédagogiques et relationnelles ainsi que des connaissances dans le domaine du travail social.
Orientation dans le dispositif (le cas échéant)	Voie d'entrée dans le dispositif: Fiche d'inscription complétée par le directeur de l'école ou le proviseur qui oriente l'enfant vers un atelier. Une réunion de préparation afin d'harmoniser les attentes des prescripteurs pour les enfants avec les propositions de l'animateur et le référent ou la coordinatrice du PRE. Place de la Famille: La famille donne obligatoirement son accord pour la participation d'un enfant à un atelier. Place de l'École: Les relations avec les établissements scolaires sont constantes et nécessaires pour adapter les interventions aux besoins des enfants.

Le Temps des Parents (PRE)	
	Pilotage
Pilote	Centre communal d'action sociale de la Ville de Limoges
Mode	Un conseil consultatif se réunit deux fois par an pour évaluer les résultats des actions menées et donner un avis sur les projets présentés.
Partenaires	La DDETSPP, la préfecture, l'Education Nationale, la CAF, le Conseil Départemental, les établissements scolaires, les associations de quartier.
Evaluation	Présentation de données statistiques lors des conseils consultatifs sur le nombre de participants à chaque rencontre et d'intervenants, le nombre de thématiques abordées.
	Descriptif Description des enfants qui sent scalarisés dans un établissement relevant de l'Education
Public visé	Parents des enfants qui sont scolarisés dans un établissement relevant de l'Education Prioritaire.
Objectifs	 Offrir aux parents un lieu d'écoute et de ressources où ils peuvent partager des expériences et débattre de questions à propos de différents thèmes en lien avec l'éducation des enfants. Faciliter l'accès à l'école aux parents. Rendre les parents acteurs de ces temps afin qu'ils puissent à terme eux-mêmes définir les thématiques qu'ils souhaitent voir aborder au cours de ces temps d'échanges.
Organisation	Cadre d'intervention/articulations avec d'autres dispositifs : L'équipe enseignante définit les thématiques à aborder lors de ces temps d'échanges en fonction des besoins les plus fréquemment identifiés.
	Communication auprès des familles par le biais d'affiches et de coupons réponse dans le cahier des élèves. Diffusion de l'information aux partenaires de chaque quartier susceptibles de pouvoir mobiliser les familles.
	Les associations de quartier sont informées et mobilisées pour communiquer auprès des familles et les accompagner si elles en ont la possibilité. Aucune participation financière n'est demandée à la famille.
	Temps et durée d'intervention: Intervention de 1h00 à 1h30 par rencontre. L'horaire est défini avec chaque école en fonction de ce qui semble le plus adapté pour mobiliser les parents. Elles ont généralement lieu à partir de 16h45. Une garderie est proposée pour les enfants en bas âge. Lieu d'intervention: Dans l'établissement scolaire.
	Type d'intervenants: Le dispositif fait appel à des intervenants extérieurs pour animer ces temps d'échanges. Ainsi, en fonction de la thématique à traiter, différents professionnels médico-sociaux peuvent être mobilisés.
	Voie d'entrée dans le dispositif : Mise en œuvre de cette action à la demande des équipes enseignantes.
	Place de la Famille : Action à destination des parents.
Orientation dans le dispositif (le cas échéant)	Place de l'École : Action qui se déroule au sein de l'école afin d'inciter les parents à entrer dans l'école. Les enseignants sont conviés aux temps d'échanges

	Aide à l'apprentissage du Français (PRE)
	Pilotage
Pilote	Centre communal d'action sociale de la Ville de Limoges
Mode	Un comité de Pilotage se réunit deux fois par an pour évaluer les résultats des actions menées et donner un avis sur les projets présentés.
Partenaires	La DDETSPP, la Préfecture, l'Education Nationale, la CAF, le Conseil Départemental, les établissements scolaires, les associations de quartier.
Evaluation	Présentation de données statistiques lors des comités de pilotage sur le nombre de participants à l'action. Rencontres et bilan annuel avec les partenaires
	Descriptif
Public visé	Enfants qui présentent des difficultés dans la maîtrise de la langue française et qui sont scolarisés dans les écoles élémentaires ou collèges situés en Réseau d'Education Prioritaire.
Objectifs	 Aider les enfants qui maîtrisent mal la langue française à acquérir de l'aisance en expression et compréhension. Développer une meilleure connaissance des codes scolaires et sociaux Renforcer l'estime de soi Favoriser l'apprentissage de la langue française par le biais des échanges entre pairs autour des activités proposées par l'accueil de loisirs de proximité.
Organisation	Ateliers « Remédiation en langue française » : Ateliers de consolidation des acquis en langue française, à destination de collégiens scolarisés dans les quartiers prioritaires ne pouvant pas bénéficier des dispositifs de l'Education Nationale (UPE2A) ou quittant ces dispositifs avec des fragilités encore marquées. Ateliers de découverte culturelle : Ateliers à destination d'enfants des écoles élémentaires nouvellement arrivés sur le territoire, visant à les accompagner dans la découverte de leur nouvel environnement et favoriser ainsi leur intégration, leur bien-être et leur réussite scolaire. Le dispositif prévoit un axe parentalité, en associant les familles à la démarche. Durant les vacances scolaires, un partenariat avec les ALSH des quartiers est effectif, permettant aux enfants de bénéficier des activités qui y sont proposées. Temps et durée d'intervention : Action « remédiation en langue française »: un groupe de 8 enfants maximum, bénéficie d'une à 2 heures d'intervention par semaine. Ateliers de découverte culturelle : se déroule tous les mercredi matin pendant 2 h Action « De l'Ecole ou collège à l'Accueil de Loisirs » : l'action se déroule sur une semaine durant les vacances d'octobre, de février et d'avril en partenariat avec les accueils de loisirs de proximité. L'enfant bénéficie de 2h00 le matin d'un stage de français langue étrangère et participe gratuitement aux activités proposées par l'accueil de loisirs ensuite jusqu'au soir. Lieu d'intervention : Au sein de l'accueil de loisirs ou dans les collèges Type d'intervenants : Intervenants spécifiquement recrutés dans le cadre du Programme de Réussite Educative. Le niveau d'étude minimum demandé est de deux ans après le bac avec des aptitudes éducatives, pédagogiques et relationnelles ainsi que des connaissances du public non francophone.
Orientation dans le dispositif (le cas échéant)	Voie d'entrée dans le dispositif: Les groupes sont constitués par l'équipe enseignante en fonction des difficultés que présentent les enfants dans la maîtrise de la langue française. Place de la Famille: Action « De l'Ecole ou du collège à l'Accueil de Loisirs » : en acceptant que leur enfant participe à cette action, les parents s'engagent à faire les démarches nécessaires pour procéder à son inscription à l'accueil de loisirs et à assurer son assiduité tout au long de la semaine ; Action de découverte culturelle : participation des parents à des rencontres culturelles Place de l'École : L'école, le collège ou le CADA HESTIA orientent les enfants vers cette action et en fait la proposition à la famille.

Autres actions éducatives

Les stages de réussite		
Textes de référence	Les stages de réussite	
Pilotage		
Organisme ou Institution pilote	Education nationale	
Modalités de pilotage	Mise en place par les directeurs d'écoles et les chefs d'établissements	
	Descriptif	
Public visé	Les stages de réussite s'adressent à tous les élèves dans les écoles élémentaires et dans les établissements du secondaire.	
Objectifs	Ces stages permettent de répondre aux besoins des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ils permettent de consolider les savoirs fondamentaux et contribuent à la validation du socle commun de connaissances de compétences et de culture.	
Modalités d'organisation	Organisés pendant les vacances de printemps, la première semaine la dernière semaine des vacances d'été, ces stages sont animés par des enseignants volontaires, qui prennent en charge des élèves en groupe restreints.	
	Cadre d'intervention/articulations avec autres dispositifs : Ils sont déployés en cohérence avec les autres dispositifs organisés pour l'accueil d'enfants ou de jeunes aux mêmes périodes. (Ecole ouverte, Ville Vie Vacances)	
	Temps et durée d'intervention : 3 sessions par an. Durée totale du stage : 15 heures à raison de 3 heures par jour le matin pendant 5 jours.	
Modalités d'orientation dans le dispositif (le cas échéant)	Voie d'entrée dans le dispositif : Le stage est proposé à la famille par l'enseignant.	
	Place de la Famille : l'inscription nécessite une autorisation parentale.	

L'Ecole ouverte	
Textes de référence	Charte Ecole ouverte et circulaire n° 2003-008 du 23 janvier 2003 Circulaire n° 2017-034 du 1 ^{er} mars 2017
	Pilotage
Organisme ou Institution pilote	Rectorat de l'académie
Modalités de pilotage	Une commission académique recueille les résultats de l'appel à projets, arrête la liste des établissements participant à l'opération au titre de l'année de cours et procède à la répartition des crédits.
Partenaires	SDJES
Modalités d'évaluation	Le suivi financier ainsi que l'évaluation du dispositif sont assurés par le rectorat.
	Descriptif
Public visé	L'opération s'adresse prioritairement aux collégiens qui résident dans les quartiers prioritaires de la ville, notamment ceux scolarisés en éducation prioritaire. Les élèves des classes de CM2 sont particulièrement concernés, dans le cadre de projets de liaison « école-collège ».
Objectifs	Lancé en 1991, l'Ecole ouverte est un dispositif d'accompagnement des élèves hors temps scolaire. Il consiste à accueillir au collège durant les vacances scolaires, les mercredis et les samedis, des enfants et des jeunes qui ne partent pas ou peu en vacances et qui ne fréquentent pas ou peu les structures de loisirs. Un programme d'activités éducatives diversifiées leur est alors offert : renforcement des compétences scolaires, des activités culturelles, des temps d'actions collectives partagées Ce dispositif permet de renforcer la participation des jeunes à la vie locale et d'améliorer les relations entre l'école, les jeunes et les familles et d'instaurer dans l'établissement un climat de confiance. Le dispositif a été enrichi pour 2020 : été du Pro (découverte des métiers pour les lycéens professionnels) et école ouverte buissonnière (séjours en zone rurale). Il est intégré au plan Vacances apprenantes.
Public visé Objectifs Modalités d'organisation	Cadre d'intervention/articulations avec autres dispositifs : les établissements réalisateurs sont à l'initiative des projets. L'opération est articulée avec des offres éducatives proposées au plan local, notamment l'opération "Ville, Vie, Vacances" Temps et durée d'intervention : à la journée sur les périodes de petites vacances et des vacances d'été. Lieu d'intervention : dans les collèges réalisateurs. Intervenants : le chef d'établissement constitue une équipe. (enseignants, divers personnels de l'établissement et intervenants extérieurs avec compétences spécifiques).
Modalités d'orientation dans le dispositif (le cas échéant)	Voie d'entrée dans le dispositif : sur la base du volontariat avec une incitation particulière pour les jeunes qui ne partent pas (ou peu) en vacances, et ceux en difficulté scolaire ou en risque de marginalisation.
	Place de la Famille : en associant les parents de jeunes incités à participer.

Partenaires de l'action éducative

Les acteurs et partenaires de l'action éducative

Ville de Limoges, Centre Communal d'Action Sociale

Dispositif « Programme de Réussite Éducative » (PRE)

Contact: Sylvie MOUNIER, coordinatrice PRE 05 55 45 86 91 --- *sylvie.mounier@limoges.fr*

Ville de Limoges, Développement des quartiers et de la vie associative Dispositif CLAS

Contact : William FIERS, chargé des services partenariats et projets 05 55 45 97 15 --- *william.fiers@limoges.fr*

Caisse d'Allocations Familiales (CAF), service aux partenaires Dispositif CLAS

Contact : Tamara RIOLLET, chargée de conseil et développement Parentalité 05 55 43 41 67 --- tamara.riollet@caf.fr

Association Limousine de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ALSEA) Service de prévention spécialisée 05 55 33 55 41

Association Culture Alpha

05 55 34 72 70

Apprentissage du français pour adultes étrangers (Alphabétisation, FLE, ateliers linguistiques à visée d'insertion sociale et professionnelle...)

Ensemble des territoires prioritaires

La Lique de l'Enseignement (FOL 87)

CLAS, éducation, culture, loisirs

Contact : Emma FAYE, directrice des services

05 55 03 36 04 --- *direction@lde87.fr*

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP 87)

Contact : Julien ROUSSEL, délégué USEP 87

06 75 19 62 92 --- usep@lde87.fr

Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV)

Accompagnement de jeunes en difficulté scolaire, CLAS, PRE

Contact : Raphaël BOUDOU, délégué territorial 06 17 72 20 81 --- *raphael.boudou@afev.org*

Contact : Léa PARGUEL, chargée de développement local

06 27 81 25 99 --- lea.parquel@afev.org

La Bastide	Centre Social Municipal de La Bastide CLAS, ALSH, REAAP Contact: Florence MARNET, directrice 05 55 38 92 11 florence.marnet@limoges.fr Bibliothèque Francophone Multimédia (BFM Antenne de La Bastide) Contact: Rosa-Laure MALLET-GOMBERT, responsable 05 55 37 44 45 rosa-laure.mallet-gombert@limoges.fr Service municipal de Médiation Contact: Sarah Trouvé, médiatrice 06 30 52 80 16 sarah.trouve@limoges.fr
Beaubreuil	Centre Social Municipal de Beaubreuil CLAS, ALSH, REAAP Contact : Guillaume JAMOT, directeur 05 55 45 64 54 guillaume.jamot@limoges.fr Association Beaubreuil Vacances Loisirs (BVL) ALSH, REAAP 09 87 70 38 28 evsbvl87@orange.fr Confédération Syndicale des Familles (CSF) CLAS, PRE, REAAP Contact : Jean-Baptiste CREDEVILLE, coordinateur 05 55 38 11 87 udcsf87@wanadoo.fr Bibliothèque Francophone Multimédia (BFM Antenne de Beaubreuil) Contact : Laurence LEFÉVRE, responsable 05 55 35 00 60 laurence.lefevre@limoges.fr Service municipal de Médiation Contact : Mohamed KHÉLIFA, médiateur 06 10 45 83 70 mohamed.khelifa@limoges.fr Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) 05 55 35 48 40 Cité Educative Contact : Stéphanie MAGNE Cheffe de projet opérationnel 06 12 43 27 00 stephanie.magne@ac-limoges.fr
Bellevue Sainte Claire	Centre Social ASC Bellevue Sainte Claire CLAS, ALSH, REAAP Contact: Emilie RESTOUEIX, directrice 05 55 33 12 59 direction.ascbellevue@orange.fr
Le Vigenal	Centre Social VITAL CLAS, PRE, ALSH, REAAP Contact: Sandra ROYER, directrice 05 55 37 73 04 direction.centresocial-vital@orange.fr

	Service municipal de Médiation Contact : Sarah TROUVÉ, médiatrice 06 30 52 80 16 sarah.trouve@limoges.fr
Les Coutures	Centre Social Entre Deux ALIS ALSH, Accompagnement scolaire, REAAP Contact: Stève DOUSTEYSSIER, directeur 05 87 75 80 64 direction.cs.alis@gmail.com Centre Loisirs Jeunes (CLJ)
	Contact : Ingrid LOUIT, directrice 05 55 32 77 36 louitingridclj@gmail.com
Val de l'Aurence	Centre Social ALCHIMIS CLAS, ALSH, REAAP Contact: Jean-Luc AUPETIT, directeur 05 55 57 38 24 centresocialalchimis@gmail.com Association LE CHAPEAU MAGIQUE CLAS, ALSH, REAAP Contact: Laurent COUQUET, directeur 05 55 01 43 32 lechapeaumagique@wanadoo.fr Confédération Syndicale des Familles (CSF) CLAS, PRE, REAAP Contact: Jean -Baptiste CREDEVILLE, coordinateur 05 55 38 11 87 udcsf87@wanadoo.fr Bibliothèque Francophone Multimédia (BFM Antenne Aurence) 05 55 05 02 85 bfm.aurence@limoges.fr INTERVAL Espace de vie sociale: inclusion socio-culturelle, professionnelle et numérique 05 55 01 23 90 service.interval@alsea87.fr Service municipal de Médiation Contact: Claudy MAKASY, médiatrice 06 26 54 85 90 claudy.makasy@limoges.fr Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)
	05 55 49 19 99
Le Sablard	Service municipal de Médiation Contact : Moutie LAZRAK, médiateur 07 60 12 90 64 moutie.lazrak@limoges.fr
Les Portes- Ferrées	Service municipal de Médiation Contact : Mohamed KHÉLIFA, médiateur 06 10 45 83 70 <i>mohamed.khelifa@limoges.fr</i>

Les établissements scolaires

Coordonnatrice du REP Anatole France

Mme Sylvie PORTES: 06.20.00.42.22 --- sylvie.portes@ac-limoges.fr

Collège ANATOLE FRANCE

05.55.35.48.48 --- *ce.0870791m@ac-limoges.fr*

Principal: M. LAROUDIE - Principale adjointe: Mme PESTEIL-TOURNEIX Assistant de Service Social: M. GARGAUD **stephane.gargaud@ac-limoges.fr**

Dispositif particulier: SEGPA (M.BOUFFIN, directeur Adjoint)

École maternelle GÉRARD PHILIPPE

Beaubreuil 05.55.35.44.59 --- *ce.0871026t@ac-limoges.fr*

Directrice: Mme SYLVESTRE
Dispositif particulier: dispositif moins de 3 ans

REP Anatole France

École élémentaire GÉRARD PHILIPPE

05.55.35.44.63 --- *ce.0870833h@ac-limoges.fr*

Directrice : Mme PEYRALBE Dispositif particulier : UPEAA

École maternelle MARCEL PROUST

05.55.35.44.27 --- *ce.0870851c@ac-limoges.fr*

Directeur: M. BAYLE

École élémentaire MARCEL PROUST

05.55.35.44.06 --- ce.0870893y@ac-limoges.fr

Directrice: Mme MAZIERES

Coordonnatrice du REP Firmin Roz

Mme Sylvie PORTES: 06.20.00.42.22 --- sylvie.portes@ac-limoges.fr

Collège FIRMIN ROZ

05.55.35.13.01 --- *ce.0870960w@ac-limoges.fr*

Principal: M. ARNAUD

Assistante de Service Social : Mme BUGNOT lea.buanot@ac-limoaes.fr

Dispositifs particuliers: ULIS, Classe-Relais

École maternelle JEAN MONTALAT

05.55.35.40.57 --- ce.0870764h@ac-limoges.fr

Beaubreuil

Directrice: Mme GARAT

Dispositif particulier: dispositif moins de 3 ans

REP Firmin Roz

École élémentaire JEAN MONTALAT

05.55.35.38.61 --- *ce.0870762f@ac-limoaes.fr*

Directrice : Mme ESCRIBE Dispositif particulier : ULIS

École maternelle LES HOMÉRIDES

05.55.35.44.38 --- ce.0870925h@ac-limoges.fr

Directrice : Mme MARTIN

École élémentaire LES HOMÉRIDES

05.55.35.41.06 --- ce.0870971h@ac-limoges.fr

Directeur: M. SEGUY

Coordonnatrice du REP+ Ronsard

Mme Aude SORIA: 05.55.37.13.54 --- aude.soria@ac-limoaes.fr

Collège PIERRE DE RONSARD

05.55.37.37.66 --- *ce.0870729v@ac-limoges.fr*

Principal: Mme DESSAIN - Principale adjointe: Mme LACROIX

Assistante de Service Social: Mme BOUISSON adeline.bouisson@ac-limoges.fr

Dispositif particulier: UPEAA

École primaire LA BASTIDE

05.55.37.10.62 --- ce.0870224w@ac-limoges.fr

Directrice: Mme MOULINOT

Dispositif particulier: dispositif moins de 3 ans

La Bastide – Le Vigenal

École maternelle RENÉ BLANCHOT

05.55.37.25.76 --- *ce.0870645d@ac-limoges.fr*

Directrice: Mme DESSAGNES

REP+ Ronsard

École élémentaire RENÉ BLANCHOT

05.55.37.26.30 --- *ce.0875004s@ac-limoges.fr*

Directeur: M. ARNAUD Dispositif particulier: ULIS

École maternelle LE VIGENAL

05.55.37.36.66 --- ce.0870292v@ac-limoges.fr

Directrice: Mme TOURE

École élémentaire LE VIGENAL

05.55.37.13.54 --- ce.0871013d@ac-limoges.fr

Directrice: Mme SORIA

École primaire DESCARTES

05.55.79.58.09--- ce.0870912u@ac-limoges.fr

Directrice: Mme CLAUDE

Coordonnateur du REP Calmette

M. Jean - Christophe BANQUEY 06.78.77.58.88 --- jean-christophe.banquey@ac-limoges.fr

Collège ALBERT CALMETTE

05.55.01.53.49 --- *ce.0870117e@ac-limoges.fr*

Principal: M. ALARY - Principal adjoint: M. POURCHET

Assistante de Service Social : Mme BOUNY helene.bouny@ac-limoges.fr

Dispositifs particuliers: SEGPA (M. MOREAU, directeur adjoint), ULIS, UPEAA

Val de l'Aurence Sud

École maternelle JOLIOT CURIE

REP Calmette 06 62 55 88 19 --- ce.0870664z@ac-limoges.fr

Directeur: M. MAURY

Dispositif particulier: dispositif moins de 3 ans

École élémentaire JOLIOT CURIE

05.55.05.01.73 --- ce.0871029w@ac-limoaes.fr

Directrice: Mme BROUARD

Dispositifs particuliers: ULIS, UPEAA

Val de l'Aurence Nord REP Maurois	Coordonnateur du REP Maurois M. Jean - Christophe BANQUEY 06.78.77.58.88 jean-christophe.banquey@ac-limoges.fr Collège ANDRÉ MAUROIS 05.55.05.04.05 ce.0870072f@ac-limoges.fr Principal: M. GUY - Principale adjointe: Mme MARY Assistante de Service Social: Mme SAMPAIO elisabeth.sampaio@ac-limoges.fr École maternelle CORGNAC 05.55.79.44.24 ce.0870742j@ac-limoges.fr Directrice: Mme CHATEIN Dispositif particulier: dispositif moins de 3 ans École élémentaire HENRI AIGUEPERSE 05.55.79.44.31 ce.0870761e@ac-limoges.fr Directeur: M. BOUFENGHOUR École maternelle JEAN LE BAIL 05.55.05.02.67 ce.0871018j@ac-limoges.fr Directrice: Mme CLAUS Dispositif particulier: dispositif moins de 3 ans École élémentaire JEAN LE BAIL 05.55.05.02.70 ce.0871019k@ac-limoges.fr Directrice: Mme RONDEAU École maternelle MARCEL MADOUMIER 05.55.05.01.81 ce.0871005v@ac-limoges.fr Directrice: Mme CASAGRANDE Dispositif particulier: dispositif moins de 3 ans École élémentaire MARCEL MADOUMIER 05.55.05.00.96 ce.0870988b@ac-limoges.fr Directrice: Mme EL KARATI
Les Portes Ferrées	Collège BERNART DE VENTADOUR 05.55.06.30.30 ce.0870771r@ac-limoges.fr Principale: Mme SAULE - Principal adjoint: M. FLEURY Assistante de Service Social: Mme DESCHARTES Marie-Cecile.Deschatres@ac-limoges.fr Dispositifs particuliers: SEGPA (Mme GOUMY, directrice adjointe), ULIS École primaire VICTOR HUGO 05.55.06.08.37 ce.0870750t@ac-limoges.fr Directeur: M. ROUX
Bellevue Sainte-Claire	École primaire BELLEVUE 05.55.06.08.37 <i>ce.0870231d@ac-limoges.fr</i> Directrice: Mme BEAU

Collège LÉON BLUM 05.55.30.28.69 --- ce.0870023c@ac-limoges.fr Principale: Mme GARGAUD - Principale adjointe: Mme AUGEAU Assistante de Service Social : Mme FOUILLADE Cécile cecile.chadelaud@ac-limoges.fr Dispositif particulier: ULIS Le Sablard École maternelle LÉON BLUM 05.55.06.07.16 --- ce.0870265r@ac-limoges.fr Directrice: Mme GRANDJACQUOT École élémentaire LÉON BLUM 05.55.06.08.44 --- ce.0870840r@ac-limoges.fr Directrice : Mme LAPRADE Collège PIERRE DONZELOT 05.55.33.55.44 --- *ce.0870071e@ac-limoges.fr* Principal: M. SAUBUSSE - Principal adjoint: M.GAUDUCHEAU Assistante de Service Social : Mme BENEDETTI helene.benedetti@ac-limoges.fr Dispositif particulier: UPEAA École maternelle LES BÉNÉDICTINS Les Coutures 05.55.32.14.71 --- ce.0870234q@ac-limoges.fr Directrice: Mme LALEVEE École élémentaire LES BÉNÉDICTINS 05.55.32.14.84 --- ce.0870980t@ac-limoges.fr Directeur: M. LENOIR Dispositif particulier: UPEAA